



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2021-065

PUBLIÉ LE 17 MAI 2021

Sommaire

Direction départementale des finances publiques 53 /

53-2021-04-27-00008 - POLE DE GESTION FISCALE - Délégation de signature à compter du 27/04/2021- Elections départementales et régionales (1 page)	Page 3
53-2021-05-03-00023 - POLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ DE LA MAYENNE - Délégation de signature (2 pages)	Page 5

Direction départementale des finances
publiques 53

53-2021-04-27-00008

POLE DE GESTION FISCALE - Délégation de
signature à compter du 27/04/2021- Elections
départementales et régionales



ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Mayenne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le code électoral, et notamment les articles L.191, R.109-2-I et R.109-2-II d du code électoral ;

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à madame Isabelle Murcott, administratrice des Finances publiques adjointe au Pôle gestion fiscale en vue de délivrer aux candidats aux élections départementales et régionales les attestations d'inscription aux rôles des contributions directes.

Article 2 . – Délégation de signature est donnée à monsieur Benoit Lézé, inspecteur principal des Finances publiques, en vue de délivrer aux candidats aux élections départementales et régionales les attestations d'inscription aux rôles des contributions directes.

Article 3. – Délégation de signature est donnée à madame Anne Laure Bérthéas, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, en vue de délivrer aux candidats aux élections départementales et régionales les attestations d'inscription aux rôles des contributions directes.

Article 2. – La présente délégation de signature prend effet à compter du 27 avril 2021

A LAVAL, le 27 Avril 2021

Le Directeur départemental des finances publiques de la Mayenne

Alain Cuiec

Direction départementale des finances
publiques 53

53-2021-05-03-00023

POLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ DE LA
MAYENNE - Délégation de signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Finances publiques de la Mayenne**
24 allée de Cambrai
53014 Laval Cedex



FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature Pôle de Recouvrement Spécialisé de la Mayenne

Le comptable, responsable du PRS de Mayenne ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BOTTIER Jean-Louis	Inspecteur	15 000 €	6 mois	30 000 euros
VERRON Philippe	Inspecteur	15 000 €	6 mois	30 000 euros
CRONIER Clarisse	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	20 000 euros
EVANO Marie-Hélène	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	20 000 euros

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

A Laval, le 3 mai 2021

Le comptable, responsable du PRS de la
Mayenne

Philippe BESSIN

Inspecteur Divisionnaire des finances publiques